



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

27 / 03 / 2026

NAO 2026

NOS REVENDICATIONS

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) démarrent semaine prochaine. La **CFDT-CCI** présente ses revendications.

Régularisation des rémunérations pour les salariés de droit privé

Le Président de CCI France s'est dit prêt à appliquer (enfin) les dispositions transitoires de la convention collective (voir notre [précédent tract](#)).

La **CFDT-CCI** rappelle sa position sur le sujet. Elle ne transigera pas sur la régularisation due, conformément aux textes signés par CCI France. L'application d'une disposition conventionnelle obligatoire n'a pas à figurer en NAO. Et sans régularisation rapide, l'action de groupe que nous avons prévue sera déposée auprès des tribunaux.

Mobilisation d'une enveloppe d'augmentations

Face à l'augmentation forte du coût de la vie en ce début d'année, la **CFDT-CCI** demande une enveloppe de 1,7% d'augmentation, en priorisant le collectif.

Dans les régions, malgré les montants validés au national, des sommes importantes « hors enveloppe » continuent d'être versées, en plus de primes parfois exorbitantes. Dès lors, et même si la **CFDT-CCI** promeut l'égalité au sein du réseau, si CCI France n'est pas en mesure de mobiliser suffisamment pour permettre une augmentation digne de ce nom, il faudra qu'elle permette aux régions d'aller au-delà de l'enveloppe nationale.

Par ailleurs, la **CFDT-CCI** rappelle son attachement aux augmentations générales. Si des augmentations individuelles étaient mises en avant, la **CFDT-CCI** demandera à ce qu'elles soient plafonnées, avec en seul objectif la correction des inégalités de traitement.

Ouvrir des négociations

La **CFDT-CCI** remet en tête des partenaires sociaux sa volonté d'ouvrir des négociations sur l'accompagnement des personnes en fin de carrière.

Plus globalement, la **CFDT-CCI** demande un travail de Gestion Prévisionnelle des Parcours Professionnels, avec une vision prospective des métiers de demain, une vraie politique d'évaluation et de valorisation des compétences, et de formation adaptée.



Evaluer les engagements

La **CFDT-CCI** demande à évaluer l'application tant des précédentes NAO, mais aussi des conditions de travail en territoire, notamment par un suivi de l'accord télétravail.

La CFDT-CCI, premier syndicat national, est au service de ses adhérents et en représentation de tous les collaborateurs.

En juin prochain, vous aurez à vous mobiliser pour élire vos représentants en CSE. Soutenez un syndicat qui s'engage et qui gagne ! Soutenez la CFDT-CCI !

Rejoignez la **CFDT-CCI** ! [Adhérez](#) !



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Cfdt: